

Discours d'Agnès Buzyn
Conseil stratégique de l'innovation en santé
24 janvier 2019

Seul le prononcé fait foi

Madame la vice-présidente, chère Dominique Polton,

Madame la rapporteure générale, chère Natacha Lemaire,

Monsieur le Président du Conseil départemental de Saône et Loire,

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames et messieurs,

En ce début d'année 2019, je voudrais avant tout vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour l'année 2019. Des vœux de bonheur et d'épanouissement bien sûr ; des vœux de courage et de sérénité aussi, parce que la période en demande.

Près d'un an après le lancement du dispositif de l'article 51, je suis très heureuse de présider ce deuxième conseil stratégique de l'innovation en santé. Ce début d'année est le bon moment pour dresser un premier bilan, mesurer le chemin déjà parcouru et construire avec vous les objectifs que nous devons nous fixer pour l'année qui démarre.

Ce nouveau cadre d'innovation organisationnelle a suscité, vous le savez comme moi, beaucoup d'attentes et d'espoir dans le monde de la santé.

2018 a été le temps de l'ambition, puis de la construction, et enfin de la mobilisation, et nous avons tous collectivement été au rendez-vous.

Nous devons désormais franchir une marche supplémentaire et 2019 doit être le temps de l'action et de la mise en œuvre de projets concrets.

En mettant en place ce dispositif, j'ai choisi de faire confiance aux acteurs de terrain et j'ai laissé l'initiative aux territoires pour permettre aux professionnels de s'organiser et de répondre aux défis de demain. Le remarquable engagement des acteurs me conforte dans la nécessité de poursuivre et conforter la démarche.

Aujourd'hui, nous comptons en effet près de 400 projets formalisés déposés auprès des ARS et près d'une cinquantaine au niveau national.

L'intérêt qu'a suscité la démarche se mesure également à la diversité des porteurs et des projets proposés. Cela ne vous étonnera pas, mais quel que soit leur stade de maturité, ces projets reflètent les enjeux actuels de notre système de santé et répondent aux besoins de sa transformation.

Je suis satisfaite de voir émerger **des initiatives** sur des territoires qui ont des besoins de santé évidents et une offre de santé faible ; **des initiatives** qui permettent de libérer du temps médical pour améliorer l'accès aux soins ; **des initiatives** qui ont pour finalité d'améliorer la coordination entre les différents professionnels ou encore de faciliter l'accompagnement de proximité.

Je me félicite également de constater que les acteurs du secteur médico-social se sont eux aussi emparés de l'opportunité offerte par l'article 51.

Tous les projets reçus ne sont pas seulement les fruits d'acteurs reconnus ou de structures implantées dans de grandes métropoles.

Ce sont aussi les travaux d'établissements de proximité, de professionnels de santé libéraux, seuls ou regroupés, confrontés au quotidien à des blocages pour exercer leurs métiers au service des patients dans de bonnes conditions.

C'est aussi à la diversité des porteurs de projets que je mesure les promesses du dispositif de l'article 51 et la nécessité de voir émerger des traductions concrètes.

Dès le lancement de la démarche et comme je le lui avais demandé, la rapporteure générale a structuré le dispositif de manière très ouverte à toutes les étapes du processus pour attirer le plus grand nombre de projets.

Dès les premiers mois, un processus d'instruction des projets au fil de l'eau a été mis en place dans un esprit de dialogue continu et de démarche partenariale permettant un accompagnement adapté pour chaque porteur, afin de pouvoir transformer concrètement une idée innovante en un projet viable.

Les équipes du ministère, celles des **ARS** et de l'**assurance maladie** se sont conjointement et rapidement mis en ordre de marche.

Elles ont travaillé pour organiser et faire vivre la démarche, et surtout pour accompagner les porteurs dans la maturation de leurs projets. En cela, l'implication des **ARS**, en lien avec l'**assurance maladie**, a été et reste déterminante.

Parallèlement aux initiatives des acteurs de terrain, des appels à manifestation d'intérêt ont été lancés conjointement par le ministère et l'assurance maladie, pour une co-construction, avec les

professionnels de santé volontaires, de cahiers des charges de projets nationaux.

L'objectif est de tester trois modèles de financements :

- Le paiement à l'épisode de soins pour des prises en charge chirurgicales ;
- L'incitation à une prise en charge partagée ;
- et enfin le paiement forfaitaire en équipe de professionnels de santé en ville.

54 projets ont été retenus sur près de 170 candidatures reçues, ce qui témoigne de **l'intérêt de la démarche** et du souhait des professionnels de participer à la construction des futurs modèles de financement.

Comme vous le voyez, l'engouement pour le dispositif d'expérimentations innovantes va au-delà de ce que nous avons sans doute imaginé. C'est une transformation de nos façons de travailler ensemble. Il est impératif de poursuivre et consolider en 2019 la démarche engagée !

Cette démarche s'inscrit naturellement dans le cadre de la stratégie de transformation du système de santé annoncée par le Président de la république le 18 septembre dernier.

L'évolution des modes de financement est un des chantiers majeurs de cette stratégie de transformation. Elle est préparée par la mission pilotée par Jean Marc Aubert, qui me remettra ses conclusions dans 5 jours.

Le cadre de l'article 51 est complémentaire des travaux de cette mission : **il s'en nourrit** pour définir les priorités stratégiques de travail et les champs prioritaires d'expérimentation ; **il permet aussi**, en retour, de tester des pratiques innovantes qui ont vocation à être généralisées ultérieurement si elles s'avèrent probantes.

Les travaux engagés forment donc un tout cohérent et sont autant de briques qui concourent à la construction d'une réforme globale de la transformation du système de santé.

En 2019, il nous faut, **il vous faut**, transformer l'essai : 2019 doit être l'année de la concrétisation et de la mise en œuvre des premières expérimentations.

Dans la diversité des projets collectés, le plus difficile est évidemment d'en sélectionner, mais c'est aussi nécessaire pour que certains prennent vie, au service des professionnels de santé et des patients.

Jusqu'à aujourd'hui, nous avons tenu nos engagements et les délais prévus. J'ai demandé à la rapporteure générale et aux directeurs de ce ministère et de la CNAM de poursuivre la dynamique tout au long de cette année avec l'appui de l'ANAP, l'ATIH et la HAS.

Plus de 400 projets ont donc été déposés à ce jour. Tous n'ont pas vocation bien entendu à être transformés en expérimentation et il faut prendre en compte le temps de l'instruction et de la maturation.

Mais pour l'heure, seules 3 expérimentations ont été autorisées et une petite dizaine de projets devrait recevoir prochainement un avis favorable du comité technique.

Il faut désormais **très rapidement** valoriser le travail des acteurs et **le rendre effectif** dans des conditions qui concilient la créativité des

acteurs sur le terrain et la pertinence, la maturité et la transférabilité des projets.

Les ARS, en lien avec l'assurance maladie, sont vos partenaires privilégiés dans les territoires. Les équipes sont je le sais très mobilisées en régions et elles vivent cette nouvelle démarche au même rythme que les acteurs.

Le changement de posture que le dispositif induit dans nos organisations est vécu par les équipes comme un enrichissement de leur rôle et de leur mission.

C'est cette nouvelle façon de travailler avec les acteurs, nos partenaires, qu'il convient de valoriser, de soutenir et de diffuser pour parvenir à transformer le système de santé.

J'ai demandé aux directeurs d'ARS d'intensifier le mouvement engagé pour qu'en 2019 **toutes les ARS** aient lancé chacune plusieurs expérimentations dans leurs territoires et que de nombreux projets prometteurs aient pu bénéficier d'un appui et d'un accompagnement.

Au milieu de cette année, les ARS, le comité technique et la rapporteure générale devront avoir sélectionné au moins une trentaine d'expérimentations, qui devront s'appliquer d'ici la fin de l'année.

L'année 2019 doit également voir l'aboutissement de la démarche de co-construction des cahiers des charges nationaux dans le cadre des 3 appels à manifestation d'intérêt.

Les travaux se poursuivent actuellement avec une contribution active des 150 personnes impliqués – médecins, cadres de santé ou

administratifs- qui confirment leur intérêt pour cette démarche de **co-construction progressive**.

J'ai demandé à ce que la publication des cahiers des charges intervienne au mois de mars, marquant ainsi un démarrage concret de ces expérimentations sur le terrain dès le second trimestre 2019.

Dans la foulée, une seconde vague de mise en œuvre sera lancée pour permettre d'élargir l'expérimentation à d'autres candidats.

Cette feuille de route pour 2019 est ambitieuse mais au regard du chemin déjà parcouru en quelques mois, je sais que **nous avons les moyens d'y parvenir**. C'est un défi collectif et il en va de l'intérêt de tous !

Mesdames, messieurs,

L'année 2018 a confirmé que le besoin d'expérimenter de nouvelles formes d'organisation et de financement correspondait à une forte attente des professionnels de terrain. Je m'en félicite et je remercie sincèrement tous les acteurs qui se sont mobilisés.

Ce dispositif a également le soutien des parlementaires, qui ont adopté dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019, un élargissement des possibilités de dérogations.

Le plus important est maintenant de transformer les projets en expérimentations **de terrain**.

Au-delà des projets, je suis également très attachée au maintien de la dynamique amorcée en termes de méthode de travail entre l'administration et les acteurs de terrains. Je souhaite pouvoir l'ancrer et la diffuser plus largement. Cet engagement collectif est aussi un gage de réussite.

Ce dispositif illustre parfaitement notre souci d'améliorer la vie quotidienne des Français, en construisant, dans la concertation, les utopies concrètes qui vont permettre à notre système de santé d'être demain à la hauteur des promesses qu'il a toujours tenues.

C'est exactement ce qu'il nous est demandé de faire dans le cadre du grand débat public.

Je vous remercie et cède la parole à Madame la Vice-Présidente et Madame la rapporteure générale pour l'animation du conseil stratégique.

Je peux être des vôtres pendant encore quelques minutes et vais devoir vous quitter ensuite.

Très bon travail à tous.